

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19276 - 74ÈME ANNÉE

La Possession

Un vibrant hommage à Roland Robert



L'allocution d'Ary Yée-Chong-Tchi-Kan devant la tombe de Roland Robert, sa famille et ses proches, dont son fils Philippe Robert.

Ce lundi 29 avril au cimetière de La Possession, la famille de Roland Robert et ses proches ont organisé un vibrant hommage à l'ancien maire exemplaire de la commune et fidèle dirigeant du Parti Communiste Réunionnais, décédé il y a 5 ans à l'âge de 77 ans. Une trentaine de personnes étaient réunies autour de sa tombe à l'entrée du cimetière pour exprimer leur admiration à son œuvre militante et leur détermination à continuer son combat au service du peuple réunionnais.

La cérémonie était animée par Philippe Robert, fils de Roland, conseiller départemental et conseiller municipal de l'opposition à La Possession, qui a salué et remercié chaleureusement les par-

ticipant-es à cet événement, avant de donner la parole à Ary Yée-Chong-Tchi-Kan, membre du Secrétariat du PCR délégué aux affaires internationales. Celui-ci a notamment souligné l'importance de cultiver la mémoire de ces militants communistes réunionnais comme Roland Robert qui ont consacré leur vie en tant que militants et élus à transformer notre société et à renforcer les liens de solidarité avec les peuples frères de notre région.

Philippe Robert a également rappelé avec force les œuvres accomplies par son père Roland pour transformer sa ville ainsi que les combats qu'il a menés contre les injustices et oppressions dont est victime le peuple réunionnais. «Nous devons être fidèles à ces valeurs de sincérité et de continuité

qu'il a toujours défendues et qui nous donnent de l'espoir pour les prochaines échéances», a conclu Philippe Robert.

Ensuite, il a invité les personnes présentes à observer une minute de silence en hommage à Roland Robert mais aussi pour le frère du président du PCR, Élie Hoarau, décédé il y a quelques jours. Cette cérémonie très émouvante s'est terminée par de nombreux échanges chaleureux entre les participants et par des dépôts de gerbes sur la tombe de Roland Robert par sa famille, ses proches et le président de l'association PPPC (La Possession notre Parti, notre Passion, notre Combat).

Correspondant

60 personnes embarquées contre leur volonté dans un charter juste avant le rendu d'une décision de justice leur permettant de vivre libres à La Réunion

Expulsion de Sri-Lankais : vers une plainte contre la France pour enlèvement et séquestration

C'est hier à bord d'un vol d'Air Seychelles affrété par la France que 60 Sri-Lankais venus se réfugier à La Réunion ont été renvoyés dans leur pays d'origine hier matin, malgré une décision contraire de la justice, dans la quasi-indifférence de l'opinion. La Cour d'appel a décidé hier après-midi de libérer les 26 derniers prisonniers de la zone d'attente. Cette décision s'applique aussi aux Sri-Lankais embarqués de force qui avaient déposé le même recours, ainsi qu'à ceux qui en ont été empêchés. Mais ils n'ont pas eu droit à la justice à cause de l'empressement des autorités françaises à les expulser. Si la France était le pays des droits de l'Homme, ces personnes devraient donc revenir par le même avion à La Réunion sans poser le pied au Sri-Lanka. Les avocats des migrants n'excluent donc pas de poursuivre la France pour enlèvement et séquestration.

Un nouvel avion a été affrété hier par l'État pour expulser des Sri-Lankais venus chercher refuge à La Réunion. À son bord, 60 personnes entourées par 62 policiers et gendarmes à destination du Sri-Lanka. Elles ont été embarquées contre le gré dans cet aéroplane hier matin.

120 personnes étaient arrivées le 13 avril dernier à Sainte-Rose, accompagnés par 3 marins qui sont accusés d'être des complices d'un trafic d'êtres humains. Comme de très nombreux Syriens ou Irakiens qui ont donné des milliers d'euros à des passeurs pour échapper à la guerre en traversant clandestinement la Méditerranée, ces Sri-Lankais ont payé la même somme pour fuir un pays où ils se disent persécutés. Ceci met donc en évi-

denance l'existence d'une filière qui prospère sur un sentiment d'insécurité vécu par des familles disposant d'un pouvoir d'achat important, mais qui préfèrent prendre le risque de tout perdre pour chercher un avenir en dehors de leur pays.

Prisonniers au mépris de la loi

Le premier incident est survenu à leur arrivée à Sainte-Rose. Les réfugiés ont posé le pied sur le territoire, ils avaient donc tous le droit de demander l'asile et aucune raison d'être enfermés. Mais ils ont été mis dans des bus, direction le gymnase de Duparc à Sainte-Marie, transformé en zone d'attente, une prison pour migrants.

Sur 120 personnes, seulement 34 ont été autorisés par la France à déposer une demande d'asile. Cela donnait donc la possibilité aux autorités françaises d'expulser 86 personnes sans autre forme de procès. Mais grâce à la résistance des réfugiés et à la pugnacité de leurs avocats, le projet français a échoué en partie.

Un recours suspensif a en effet été déposé par les Sri-Lankais. Les autorités étaient informées de cette procédure, ainsi que de la date du rendu de la décision de la Cour d'appel : l'après-midi du 29 avril. Pourtant, la France a affrété un avion d'Air Seychelles qui est arrivé hier matin à l'aéroport dans le but d'amener les Sri-Lankais dans leur pays d'origine. Aux aurores, 60 Sri-Lankais ont été exfiltrés de leur prison. Ils ont ensuite été embarqués contre leur volonté dans l'avion, entourés de 62 policiers et gendarmes. L'avion s'est envolé hier matin, alors que la décision

de justice concernant 12 Sri-Lankais à bord devait être rendue quelques heures plus tard.

Empressement coupable

Hier après-midi, la Cour d'appel a appliqué le droit et ordonné la libération de tous les réfugiés encore détenus à Duparc. Cette décision s'applique à 12 Sri-Lankais expulsés quelques heures plus tôt et pouvait donc être étendue à tous les autres.

En conséquence, les avocats des réfugiés envisagent de déposer plainte contre l'État français, pour enlèvement et séquestration, à moins que l'avion affrété par la France ne revienne avec les Sri-Lankais à bord. L'empressement avec lequel les autorités françaises ont procédé à l'embarquement forcé de 60 personnes dont 3 femmes et 3 enfants en bafouant leurs droits, souligne combien l'idée selon laquelle la France serait le pays des droits de l'homme a du plomb dans l'aile. Être fidèle à cette valeur, c'est faire revenir immédiatement les Sri-Lankais dans le même avion afin que le droit s'applique.

M.M.

Deux pays dévastés par un cyclone inattendu à la fin de l'été

Mozambique et Comores : l'urgence de la solidarité

Après avoir ravagé les Comores, le cyclone Kenneth a fait d'importants dégâts au Nord du Mozambique. Des vents à plus de 200 km/h ont détruit des milliers de maisons, la ville de Pemba a été noyée sous deux mètres d'eau. Le premier bilan provisoire fait état de 38 morts et de 35.000 maisons détruites et de 200.000 personnes ayant besoin d'une aide d'urgence rien qu'à Pemba. Les dirigeants des pays occidentaux, les pollueurs historiques, sont de nouveau interpellés, ainsi que les collectivités réunionnaises. Rappelons qu'à ce jour, l'ONU peine à réunir 25 % des sommes nécessaires pour sauver de la famine plus d'un million de personnes victimes voici 6 semaines du cyclone Idai au Mozambique. Les Comores et le Mozambique ont contribué au peuplement de La Réunion, la solidarité doit être urgente, des vies sont en jeu.

Après les Comores où il fit 3 morts et causa 150.000 sinistrés, le cyclone Kenneth a ravagé le Nord du Mozambique. Des vents à plus de 200 km/h et des pluies deux fois plus importantes que prévu ont détruit 35.000 maisons et provoqué la mort d'au moins 38 personnes. La ville de Pemba a été noyée sous 2 mètres d'eau. Dans cette grande ville du Nord du Mozambique, 200.000 personnes ont besoin d'une aide d'urgence pour survivre indique l'ONU. Le cyclone Kenneth a surpris, car

il a frappé une région qui n'a connu que très peu de cyclones, seulement 3 au cours des 50 dernières années aux Comores. De plus, il s'est formé à la fin de l'été, et a touché les Comores et le Mozambique dans la dernière semaine d'avril. Un phénomène sans doute dû à une température anormalement élevée à ce moment-là de l'océan Indien, 28 degrés.

De nombreuses infrastructures sont détruites, et les aéroports pas encore remis en service ce qui complique encore la tâche des secours dans l'acheminement de l'aide d'urgence.

2 cyclones en 6 semaines

Rappelons que le cyclone Idai avait frappé de plein fouet à la mi-mars des pays d'Afrique australe. Selon les estimations officielles, le Mozambique a été le pays le plus durement touché par le cyclone, avec 600 morts sur un total de 900 et plus de 1.600 blessés. Près de 240.000 maisons ont également été endommagées et plus de 111.000 détruites. Ce sont plus d'un million de personnes qui dépendent d'une aide d'urgence pour compenser les récoltes ravagées et reconstruire les infrastructures détruites.

La grande ville de Beira, un des principaux port du pays a été très gravement touchée, à un point tel qu'elle a été qualifiée de première

ville détruite par le réchauffement climatique. Plus d'un mois après le cyclone, à peine 25 % des 19 millions de dollars nécessaires ont été récoltés par l'ONU.

Où est la solidarité ?

Dans ces conditions, il est plus que jamais nécessaire d'appeler à la solidarité envers des pays qui ont contribué à la construction du peuple réunionnais. La responsabilité des gouvernements occidentaux est engagée, car ils dirigent les pays qui ont le plus contribué aux émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique et donc de la recrudescence de phénomènes climatiques extrêmes et inhabituels. Ces pays ont montré que leur classe des plus privilégiés était capable de sortir plus d'un milliard de dollars en quelques jours pour réparer la charpente d'une cathédrale qui venait de brûler. L'Union européenne, l'État français et les collectivités réunionnaises ont le devoir de prendre leur part dans la solidarité qui doit se mettre en place et s'intensifier sans attendre. L'urgence commande d'agir, des milliers de vies sont en jeu.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

In bon prinsip : prévnir plito k'gérir !

In zour, in plantèr la di amoin konmsa, li profèr grate son bitasyon avan zèrb i pous. I paré sa lé valab pou zardin, pou bann bordir shomin, valab pou la kour d'moun. Sél problèm, souvan dé foi, ou l'aprè angaj in kours inital avèk la natir é dann in ka konmsa sé la natir k'i komann é pa lo moun.

Mi rapèl kan l'avé ankor lo train, isi La Rényon, bann pèrsonèl CPR té i déplas dann bann drézine épi zpt téi antrotien la voi : kisoï in bordir galé la dégréné, kisoï zèrb la tro pousé, kisoï ankor bann bar do boï i soutien lo bann raye... Dann tan-la téi pran pa lé shoz a la lèzère é lo poin d'onèr bann z'ouvriyé lété d'an avoir in voi bien prop, bien antroténi, téi doi fé plézir azot.

In zour moin la parti dan La Frans lété néna in bon koup do tan, lo bann voi féré lété an nik téi falé oir. Lo tan la pasé épi moin la arfé in karé dann péi déor é moin la romark téi fé pi in vré ka avèk la propreté : zèrb téi pous konm poil dann trou d'né demoun san prékosyon. Lo bann voi zot mèm lété pi sa ditou.

Mi anparl lo train, mé mi pouré anparkl shomin, mi pouré ankor parl bann boï épi brousaye dsi l'bor shomin... Mi sort alé Sintandré é moin la vi bann zarb kasé, arashé, apré sèk an plas é moin té a d'mandé si néna poin in travaye sèryé pou vérifyé zi bann pyé d'boï lé pa riskab tonbé. Mon répons ? Zordi néna tro progré fine fé dann bann z'afèr konmsa é moin lé sir lé posib prévoir an avans nsak i fo koupé, szak i fo trété, sak i fo élagé konm i di. Plito k'in pèrt de tan nora té sirman in gainn tan.

Pars, dann tout domenn, i pé souvan soign in kor kan li lé malade, mé la pa toultan. Mé plito ké gérir mi pans i soré pli éfikas prévnir. Pars, sa in bon prinsip in n'afèr konmsa é in pé, pou myé fèr, i dovré plis prévoir.

Justin